



# ÉCOSSE (RU)

2022



Habitants  
5 479 900

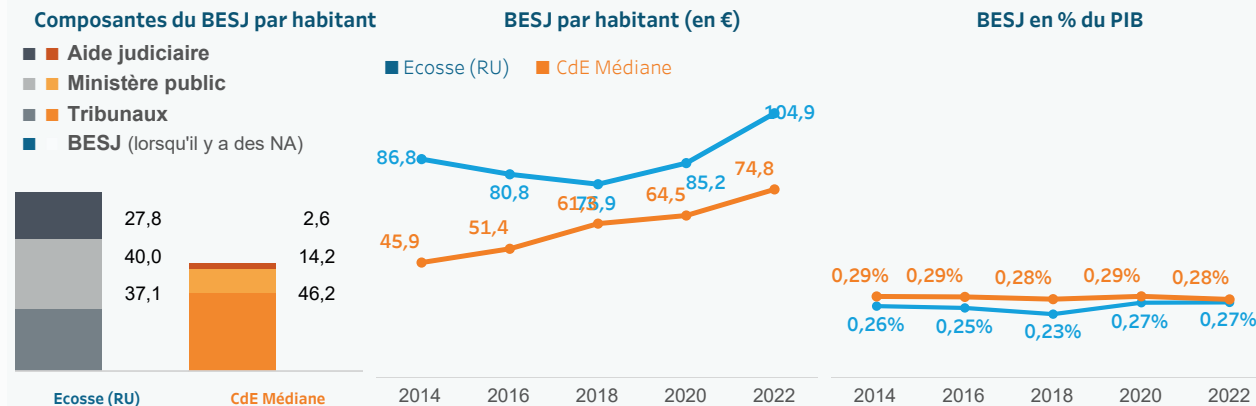


PIB par habitant  
38 597 €  
CdE Médiane 27 406 €



Salaire moyen brut annuel  
37 689 €  
CdE Médiane 22 878 €

## Budget exécuté du système judiciaire (BESJ)



**Budget :** En 2022, l'Écosse (RU) a consacré 574 776 058 € à son système judiciaire, soit 104,9 € par habitant, nettement supérieur à la médiane du CdE. En % du PIB (0,27%), ce budget reste légèrement inférieur à la médiane du CdE. Une part importante du budget du système judiciaire, 26,5 %, est consacrée à l'aide judiciaire, soit 27,8 € par habitant, ce qui est plus de dix fois la médiane du CdE. Un très grand nombre d'affaires bénéficient de l'aide judiciaire (3 affaires pour 100 habitants contre 0,9 pour la médiane du CdE). Le montant moyen de l'aide judiciaire accordée par affaire (680 €) est presque 50 % plus élevé que la valeur médiane européenne.

**Professionnels :** L'une des caractéristiques notables du système est le faible nombre de juges pour 100 000 habitants (3,65) par rapport à la médiane du CdE (17,6). Cependant, le ratio du personnel non-juge par juge (9,82) est l'un des plus élevés d'Europe. Le nombre de procureurs a progressivement augmenté et a dépassé la médiane du CdE en 2022. Les femmes représentent la majorité des procureurs (68%) mais pas des juges (28%).

**Procureurs spécialisés :** Le "Crown Office and Procurator Fiscal Service" propose au personnel des formations spécialisées sur les violences domestiques, destinées à améliorer la connaissance ainsi que la compréhension des typologies et de la dynamique des violences domestiques. Une formation obligatoire sur les délits sexuels est dispensée à tout le personnel impliqué dans l'instruction des délits sexuels.

**Technologies de l'information et de la communication (TIC) :** L'Écosse (RU) est aux prémices de la digitalisation du système judiciaire avec un indice de déploiement des TIC de 1,9. Néanmoins, il semble qu'il y ait de nombreux services en ligne comme le flux continu des affaires judiciaires ou des requêtes, comme la procédure simple en ligne (jusqu'à 5 000 £), ou les mécanismes traditionnellement établis pour examiner les projets d'investissement numérique du SCTS, y compris les besoins des utilisateurs, la fourniture de services et la gouvernance appropriée de la technologie.

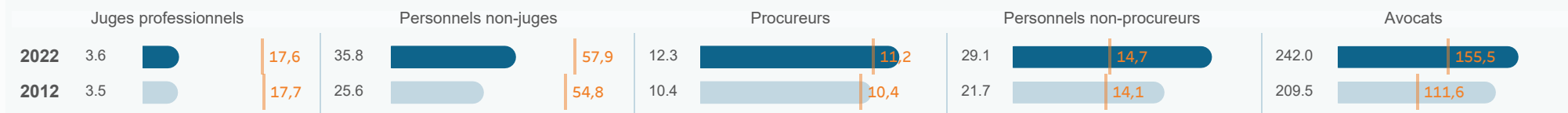
## Efficacité - Disposition Time (jours)



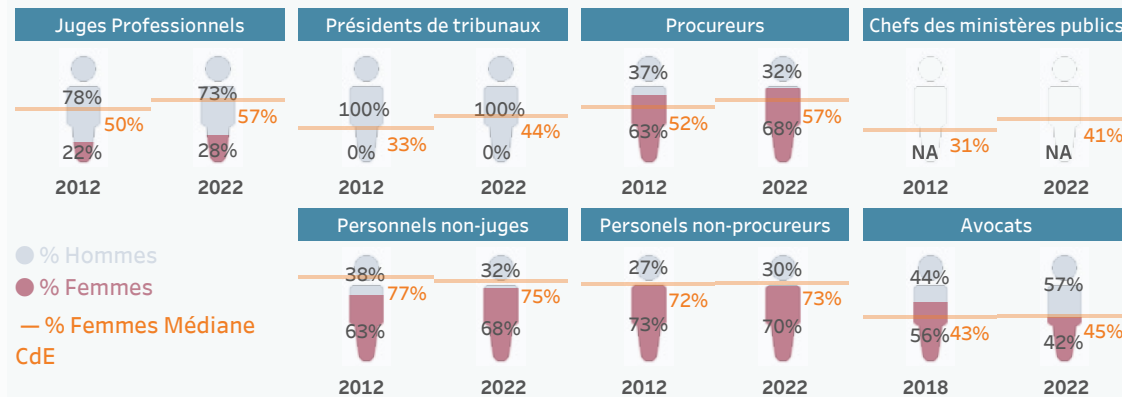
**Efficacité :** L'Écosse (RU) a fourni très peu de données sur les flux d'affaires. En effet, le système de gestion des affaires n'est pas structuré de manière à permettre l'extraction de ces chiffres.

Les informations disponibles permettent de constater que les tribunaux de 1ère instance sont efficaces en matière pénale, avec un Clearance Rate supérieur au seuil de 100 % et un Disposition Time inférieur à la médiane du CdE. En revanche, il semble que les tribunaux de 1ère instance rencontrent des difficultés en matière civile, le CR n'étant que de 86%.

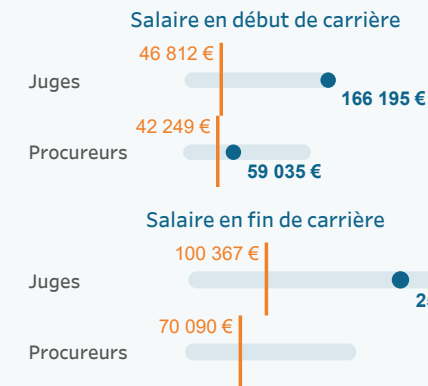
## Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



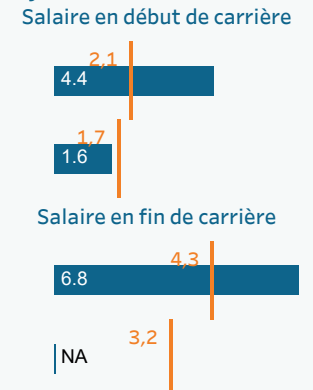
## Égalité de genre



## Salaires bruts absolus

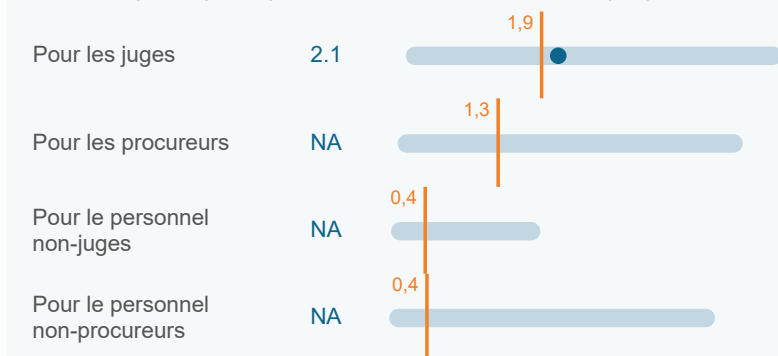


## Ratio avec le salaire moyen brut annuel

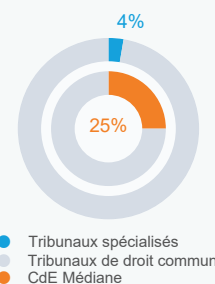


## Formation des professionnels de la justice

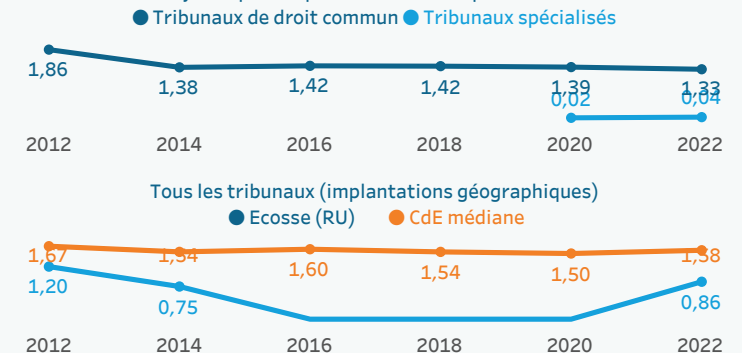
Nombre moyen de participations à des formations en direct par professionnel\*



Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Entités juridiques de première instance pour 100 000 hab.



\*Cet indicateur est calculé comme suit : le nombre de participants aux formations en direct est divisé par le nombre de professionnels de cette catégorie. Par exemple, si la médiane du CdE pour les juges est de 3,9, cela signifie que chaque juge en Europe a participé à 3,9 formations en direct (valeur médiane). En effet, cette analyse permet de mieux comprendre le nombre de formations par professionnel dans l'hypothèse où tous ont été formés.

## Indicateurs d'efficacité CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées / Affaires nouvelles) \*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire diminue  
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire augmente

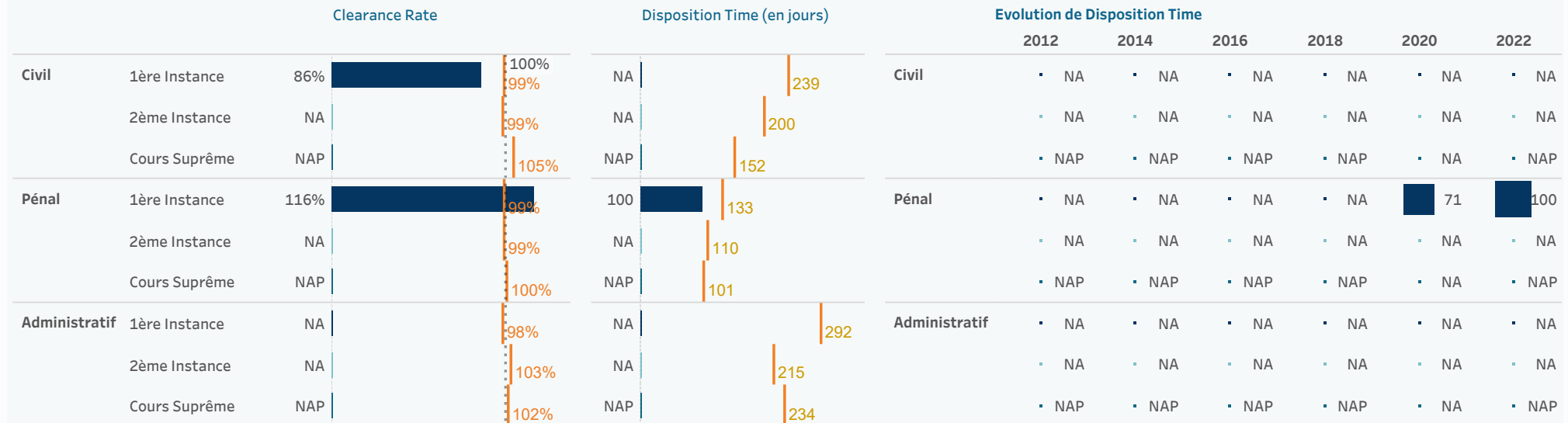
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes / Affaires terminées) \*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) est le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue, compte tenu du rythme de travail actuel des tribunaux.

■ Ecosse (RU)  
■ CdE Médiane

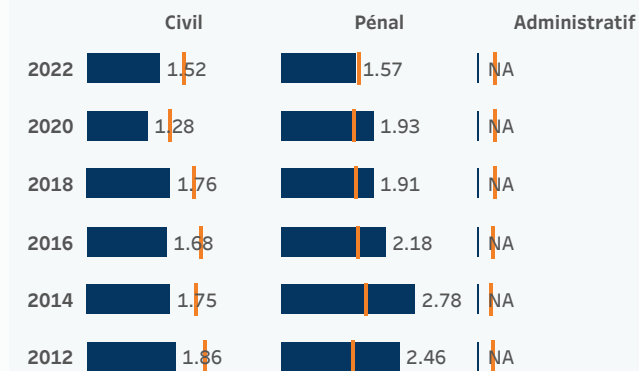
Instance

■ 1ère Instance  
■ 2ème Instance  
■ Cours Suprême

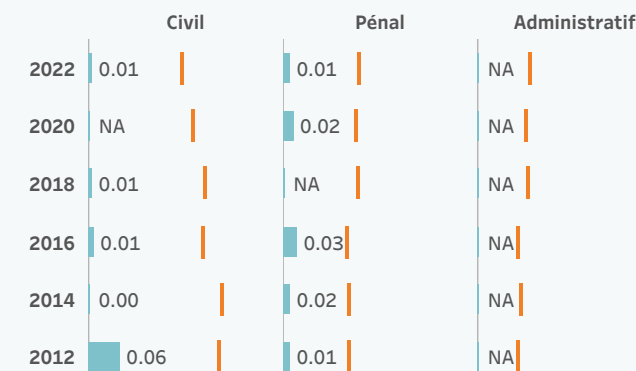


## Affaires nouvelles

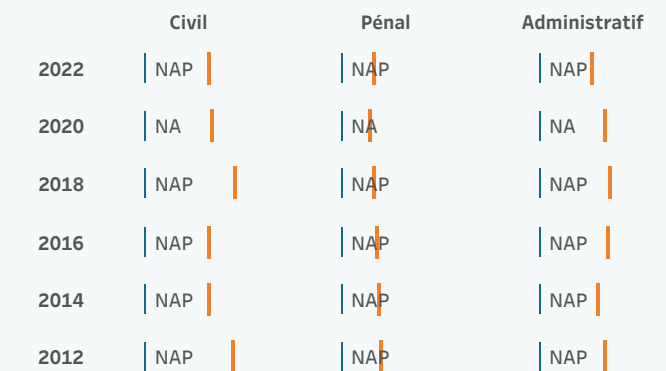
## Nombre total d'affaires de 1ère instance pour 100 habitants



## Nombre total d'affaires de 2ème instance pour 100 habitants

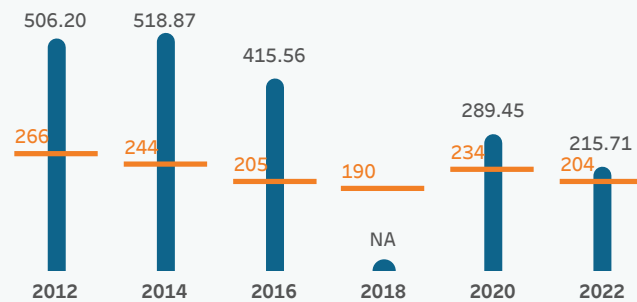


## Nombre total d'affaires de Cours Suprêmes pour 100 habitants



## Ministère public

## Nombre total d'affaires reçues (1ère instance) par procureur



## Répartition des affaires traitées en %

Classées pendant l'année de référence

Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur

Affaires portées devant les tribunaux



## Répartition des affaires classées en %

■ Ecosse (RU)

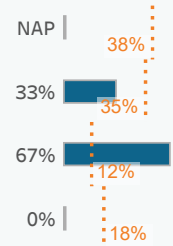
■ CdE Médiane

Classées parce que l'auteur n'a pas pu être identifié

Classées pour absence de constat d'infraction ou situation juridique particulière

Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité

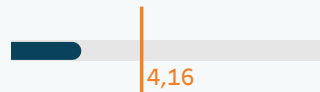
Classement pour d'autres raisons



Note : Il existe différentes méthodologies pour calculer le nombre d'affaires dans les statistiques des ministères publics : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

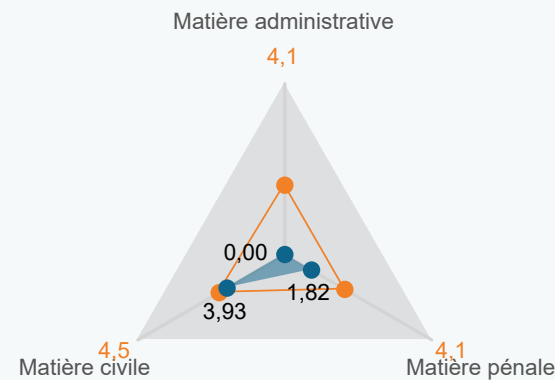
## Indice de déploiement et d'utilisation des TIC

(de 0 à 10)

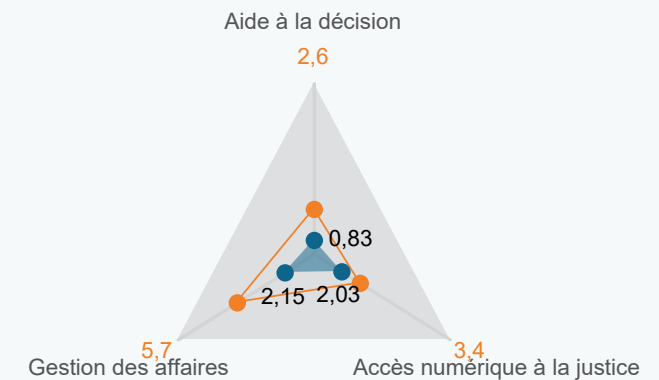
Taux de déploiement total : **1,92**Taux d'utilisation total : **1,43**

(experimental)

## Taux de déploiement par domaine (0 à 10)



## Taux de déploiement par catégorie (0 à 10)



## Sites internet relatifs au système judiciaire

Textes juridiques

[www.legislation.gov.uk](http://www.legislation.gov.uk) [www.scotcourts.gov.uk](http://www.scotcourts.gov.uk) , [www.scotcourts.gov.uk](http://www.scotcourts.gov.uk)

Jurisprudence des juridictions supérieures

[www.legislation.gov.uk](http://www.legislation.gov.uk)  
[www.scotcourts.gov.uk](http://www.scotcourts.gov.uk)

Informations sur le système judiciaire

[www.legislation.gov.uk](http://www.legislation.gov.uk)  
[www.scotcourts.gov.uk](http://www.scotcourts.gov.uk)  
[www.judiciary.scot](http://www.judiciary.scot)